

# construction**valais**

membre de constructionsuisse



*RAPPORT DE GESTION 2017*



## RAPPORT DU PRESIDENT

---

### Les Jeux Olympiques : un formidable élan d'enthousiasme !

Avez-vous vu ce sourire sur le visage de cette jeune fille ? Oui, celle-là, Michelle Gisin, sous son bonnet rouge, sa médaille au cou, tout en haut d'un podium, devant un public clairsemé à des dizaines de milliers de kilomètres de chez elle ? Ou ces bras qui se lèvent, interminables – presque autant que les jambes – de ce garçon flamboyant de joie ? Ramon Zenhäusern, le géant du slalom, était là-bas, lui aussi, à surprendre ceux qui ne l'y attendaient pas, à faire hurler de liesse tout le Valais. Et ces dizaines de milliers de bénévoles, ces non moins nombreux athlètes venus des quatre



coins de monde, ce véritable spectacle de la jeunesse et de l'espoir... Oui, bien sûr, vous les avez vus. Et vous avez vibré et trépigné et pleuré. Et peut-être même que vous y avez pensé : et si ? Oui, et si tout cela était possible ici, chez nous, et selon nos valeurs ?

Le Valais a besoin de défis. Notre jeunesse a besoin de s'enthousiasmer, de se retrouver derrière un projet fédérateur, réellement rassembleur. Notre économie a besoin d'un coup de fouet, de réelles perspectives, d'une ouverture sur le monde. Notre tourisme a besoin d'un nouveau souffle, nos structures et nos infrastructures de réflexions globales et de renouveau profond.

Le projet de candidature suisse aux Jeux Olympiques d'hiver 2026 est l'occasion unique de répondre à tous ces besoins. Le Valais est capable de relever ce défi, il est capable de prouver au monde que d'autres jeux sont possibles, à taille humaine, respectueux de l'environnement et de la santé, proches des citoyens, des jeunes et des athlètes.

Pour toutes ces raisons, et également pour montrer que notre canton n'est pas qu'une réserve d'Indiens incapables de penser son futur autrement que dans les cadres étriqués choisis pour lui par la Confédération, constructionvalais s'engage en faveur de la candidature olympique Sion 2026 et recommande chaudement à ses membres de glisser un oui dans l'urne le 10 juin prochain, afin de prouver que, oui, nous sommes capables de prendre nos responsabilités, de penser à notre futur et de créer les conditions d'une fête unique à l'héritage durable !

## Une voix concertée et efficace, au service de toute la branche

Dans tous les métiers de la construction, que tous, nous sommes fiers de représenter, il s'agit principalement d'aboutir à un résultat concret. Qu'il s'agisse de la construction d'un pont, d'une route ou d'une maison d'habitation, qu'il s'agisse d'une restructuration ou d'une nouvelle édification, qu'il s'agisse d'améliorer la vie de nos concitoyens ou simplement de concrétiser le rêve de toute une vie de personnes particulières.

Chaque jour, et la plupart du temps avec une passion toujours vivifiée par le défi, chacun d'entre nous prévoit, planifie, imagine, dessine, coule des masses de matériau, brasse des couleurs ou s'agenouille sur un sol nu, résout finalement nombre de problèmes avec pragmatisme, célérité et efficacité.

Au fond, il s'agit surtout et peut-être avant tout de rendre possibles, tangibles même, les visions, les projets et les envies de ceux qui nous font confiance. Dans cette logique, il apparaîtrait totalement incongru que l'association qui vous représente, constituée entièrement de professionnels, ne suive pas les mêmes règles que vous et les mêmes processus de réflexion dans sa dynamique d'action.

Ainsi constructionvalais agit. Elle fait. Elle avance, selon des projets établis, des principes arrêtés, avec réflexion et une planification rigoureuse en vue de leur concrétisation.

2017 aura été une année charnière. De très nombreux développements se sont concrétisés, comme la participation accrue à un lobbying romand concerté et enfin efficace. Ou le renforcement interne de l'association, avec l'arrivée souhaitée et saluée de la SIA section Valais comme membre à part entière. Car oui, constructionvalais entend bien asseoir sa place d'interlocuteur privilégié des autorités politiques, économiques et sociales de notre canton et son rôle d'influenceur respecté au sein de constructionromande. Soutenue par ses membres et en toute logique, notre association se donne les moyens de ses ambitions !

Or, il faut bien avouer que le paysage économique, politique ou conjoncturel de ces derniers temps n'incite pas vraiment à l'optimisme. En bons chefs d'entreprise, nous sommes habitués à ne pas perdre d'énergie là où notre volonté n'aurait, structurellement et fondamentalement, aucun résultat.

Nous sommes convaincus qu'il vaut clairement la peine d'agir pour influencer là où c'est possible. Il s'agit d'un devoir et d'une responsabilité. Le changement climatique, la problématique démographique vécue dans tous les pays industrialisés ou encore la digitalisation de l'économie ne sont plus de vagues paramètres prévisionnels, mais une réalité tangible. Logiquement, nous nous devons de prendre les devants, et, comme dans une entreprise, nous parions sur le futur et prenons les risques nécessaires à l'affronter. C'est cette conviction qui nous fait nous engager en faveur de projets novateurs et porteurs d'espoirs comme la candidature valaisanne aux Jeux Olympiques de 2026, la promotion de la formation continue ou, encore, la valorisation de nos compétences et de notre savoir-faire au niveau énergétique par exemple.

Face à l'immobilisme dans maints dossiers qui nous préoccupent tous - comme par exemple l'application étriquée de la législation sur les marchés publics - constructionvalais s'engage et assume un vrai rôle de force de propositions. Le dialogue est partout engagé, à tous les niveaux, la discussion nourrie.

Pourtant, il faut bien admettre que, de plus en plus souvent malheureusement, les murs d'incompréhension qui nous séparent d'une immense frange de décideurs politiques et de leurs cohortes de conseillers en tous genres - qui, bien alignés sous le même étendard du confort, en appellent en cœur à la prudence, au minimum engagement - fatiguent et désolent.

Notre responsabilité est de continuer malgré tout, à regarder droit devant, de porter haut les couleurs de notre branche et contribuer à promouvoir notre savoir-faire, notre indépendance et notre capacité pragmatique à rechercher des solutions pour le bien de tous.



## LE COMITE

---

### Le lobby économique

#### *Réunir et mieux cibler les forces*

La constitution formelle en 2016 de constructionromande, en tant qu'entité définie, dotée d'une structure lui permettant d'agir tant au niveau opérationnel avec des forces de travail dédiées à la coordination, la communication et le lobbying et mises à disposition par diverses entités partenaires, qu'au niveau stratégique avec un bureau engagé et dynamique, a porté ses premiers fruits déjà en 2017.

Très active sur le front d'une amélioration de la coordination au niveau romand, avec pour principale stratégie la fédération d'entités naturellement représentatives de la construction mais disparates, mues par des intérêts aussi souvent convergents que parfois diamétralement opposés, autour d'objectifs communs, constructionvalais a, dès le départ, soutenu la professionnalisation de constructionromande en augmentant sa participation à hauteur de Fr. 25'000, déjà sur le budget 2017. Cet effort consenti par tous les membres de notre association a été renforcé par des décisions analogues prises par nos homologues genevois et vaudois, particulièrement la Fédération genevoise des métiers du bâtiment et la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Une représentativité renforcée de constructionvalais au sein du gremium s'est également concrétisée avec l'intégration de deux représentants valaisans dans le comité, soit MM. Alain Métrailler, président de constructionvalais, qui assume la charge de vice-président, et Vincent Bonvin, président du Bureau des métiers.

Tous ces efforts consentis de part et d'autre de la Romandie ont permis un renforcement tout à fait remarquable d'une voix romande unifiée. constructionromande a su porter les préoccupations particulières de notre région au niveau national en déléguant une personnalité forte au sein de constructionsuisse en la personne de Georges Zünd, directeur de la FVE. L'information circule de mieux en mieux, les préoccupations des uns et des autres sont débattues et discutées et, la plupart du temps, des positions communes se dégagent. Là où des désaccords subsisteraient sur l'un ou l'autre dossier particulier ou touchant différemment un canton ou un autre, les statuts de constructionromande prévoient que celle-ci ne prenne pas position et laisse liberté à chacun de mener comme il l'entend les démarches qui lui seraient utiles.

Au niveau stratégique, constructionromande s'est dotée de 10 thématiques qu'elle se propose de suivre et de nourrir des réflexions coordonnées de ses membres. Parmi ces dix axes, trois ont été désignés comme prioritaires, à savoir le suivi de la révision puis de l'application au niveau intercantonal de la législation sur les marchés publics, la sensibilisation parlementaire au sujet de l'épineux dossier des faillites en série et la mise en avant de préoccupations claires de la Romandie face à la prise de pouvoir quasiment incontrôlée d'organismes telle la Commission de la concurrence.

Le 26 septembre dernier, une rencontre à laquelle ont participé 23 parlementaires romands, dont près de 75% de la députation valaisanne à Berne, a été organisée par constructionromande.

Des documents précis ont été remis et une belle écoute a pu être constatée, dans la mesure où cette rencontre a été suivie par des résultats concrets tant au niveau de la révision des marchés publics, avec de vives discussions au sein de la commission économie et redevances – qui, à l’heure de rédiger ce rapport, n’avait pas encore terminé ses travaux – que des faillites en série avec le dépôt des motions Feller et Reynard, ou encore le suivi de la motion Fournier et sa discussion lors de la session de mars au sujet de la Comco.



© photo Bâtir – Vanina Moreillon

Du côté purement valaisan, force a été de constater que le « MEDEV », à savoir la volonté de coordination entre l’UVAM, la CVCi et constructionvalais, ne s’est pas concrétisée, ni formellement ni au niveau du fond. Ainsi, le comité de constructionvalais a décidé de mener une réflexion globale sur la nécessité et les conditions de mise en place d’une coordination au niveau des grandes organisations économiques cantonales.

## Le lobby endogène

### *Renforcer le positionnement et partager les préoccupations*

Toujours dans une logique d'action concertée, constructionvalais a fourni d'importants efforts pour traduire au plus près de la réalité du terrain les préoccupations de la base. Le choix des sujets ou des dossiers sur lesquels il convient de faire converger les réflexions, la maîtrise de discussions coordonnées permettant de véritablement offrir un front uni, tant dans la défense d'intérêts que dans la force de proposition, ne peuvent se concrétiser de manière efficace que s'ils reflètent les préoccupations réelles de chacun.

Le comité de constructionvalais est depuis longtemps persuadé que des séances ponctuelles ne suffisent pas à couvrir l'entier des besoins des membres ; aussi a-t-il décidé d'organiser, de façon récurrente tout au long de l'année, des événements dédiés au réseautage et à l'échange d'informations.

Ainsi, **la journée de la construction** qui a pris place lors du Salon Prim'Vert en avril 2017 a permis la mise en place d'un intéressant podium sur un sujet alors brûlant d'actualité, à savoir la nouvelle législation cantonale en matière d'aménagement du territoire. Les résultats obtenus en termes de retours et de discussions poursuivies, soit individuellement soit au sein des différentes organisations membres de constructionvalais, ont conforté le comité dans l'idée de rééditer un tel événement. L'édition 2018, agendée le 27 avril prochain, traitera génériquement du thème des *nouvelles sources de financement* et en particulier de la question du *double frein à l'endettement*.

Par ailleurs, le traditionnel rendez-vous de la rentrée automnale, **la garden party de constructionvalais**, précédée d'un open de golf, a vu la participation d'invités de tous milieux, ce qui, dans un cadre agréable et une ambiance détendue, a consenti des discussions nourries, tant au niveau politique qu'économique. La formule sera reconduite avec un déplacement horaire – le shot gun sera donné en début d'après-midi – une plus large palette d'invités et un choix de date fixé au 14 septembre, qui inscrira la manifestation dans l'ensemble des events constituant ce qui commence à devenir une véritable rentrée économique automnale en Valais.



Au niveau structurel, constructionvalais a décidé de repenser les bases de son positionnement en privilégiant une assise large ainsi qu'une identification forte à la fois des milieux de la construction dans son ensemble, avec l'entité qui fédère leurs intérêts communs, et des interlocuteurs potentiels avec un partenaire qui se veut représentatif et crédible. Des travaux ont ainsi été menés quant au développement de la marque constructionvalais avec l'intégration d'un nouveau logo, reprenant la ligne graphique de constructionsuisse et de constructionromande, inscrivant par là-même notre association dans un contexte supra-régional et national. De même, un site internet mis à jour et rafraîchi a pu être lancé, le tout dans un souci de cohérence et de transparence. De nombreuses réflexions sont en cours pour continuer de développer cette ligne.

Dans le même esprit, le traditionnel dîner réunissant les comités de toutes les associations membres, au lieu de se tenir en marge de l'assemblée des délégués, s'est transformé en véritable demi-journée de discussion ouverte à tous les débats. Quant à l'assemblée des délégués de constructionvalais, elle a été rouverte à tous les membres des associations représentées. L'idée étant ici encore d'élargir le plus possible les débats et d'asseoir une légitimité revendiquée.

Enfin, constructionvalais, après avoir décidé en 2016 comme déjà indiqué d'un renforcement de son budget, a continué sur sa lancée et entend proposer à l'assemblée des délégués un projet de budget 2018 ambitieux tenant compte des défis à affronter, des objectifs à tenir et des ambitions à étayer. Une égalité de traitement entre différents membres des associations siégeant au comité ou dans les commissions de constructionvalais a également été privilégiée en intégrant ces frais liés dans le budget global. De même les participations extraordinaires consenties par l'une ou l'autre des associations membres se retrouveraient de façon plus transparente et équitable dans un tel budget.

## Le lobby politique

### *Les bons interlocuteurs au moment adéquat*

Les développements importants intervenus au niveau de la coordination romande de la défense des intérêts de la branche ont permis à constructionvalais de se pencher sur des dossiers précis, tout en bénéficiant de travaux réalisés en concertation.

L'action de constructionvalais dans le suivi du dossier crucial de la **modification de la législation sur les marchés publics**, dont l'application au niveau cantonal et communal est source de très importantes préoccupations dans les secteurs d'activité de la construction, a pu se dérouler sur deux fronts simultanés.

Au niveau fédéral, grâce aux relais de constructionromande, de nombreux parlementaires, dont le président de la commission de l'économie et des redevances, M. Jean-François Rime, y ont été sensibilisés. Par ailleurs, le secrétaire général de constructionvalais, Serge Métrailler, siégeant en tant que directeur de l'AVE et spécialiste de la question dans la commission d'accompagnement mise en place par l'USAM, a pu de son côté faire entendre avec force la voix particulière du Valais et de la Romandie au sein de ce greivium national.

Les dernières discussions de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national laissent émerger des solutions qui, si elles ne sont pas parfaites, ont le mérite de poser les bases d'une possible application plus saine de la législation en matière de marchés publics. Cette commission prévoit par exemple le recours au principe de la double enveloppe, prescrivant un premier round d'évaluation qui ne tienne pas compte du prix annoncé par l'entreprise soumissionnaire. Ce critère ne serait utilisé que lors du second round d'évaluation. De même, la commission s'est montrée ouverte à l'introduction d'une notion de fiabilité de l'offre dans les critères d'adjudication ou encore à la possibilité d'éliminer les offres manifestement trop basses.

Au niveau cantonal également, d'importantes volontés de réforme se sont manifestées. Ainsi, le Grand Conseil a accepté, en décembre 2017, une motion déposée par le député Serge Métrailler en décembre 2016 et développée en mai 2017, visant à ne pas attendre les résultats des discussions en cours au niveau fédéral, mais à anticiper et aborder, par la mise en place d'un groupe de travail dédié, les éléments principaux qu'il faudrait adapter dans la législation d'application en vigueur au niveau cantonal. Tout au long de l'année, des contacts bilatéraux ont été pris avec les entités étatiques responsables pour faire avancer le dossier qui, malheureusement, semble s'enliser.

A relever, par ailleurs, dans le contexte d'une rencontre de présentation de constructionvalais aux nouveaux président et vice-président de l'Union des Villes valaisannes, MM. Philippe Varone et Niklaus Furger, un intérêt marqué de la part du président de Sion à une collaboration dans le contexte d'une réflexion approfondie sur la problématique de recherche de solutions pour contribuer à atténuer les effets du chômage saisonnier en privilégiant un étalement des travaux tout au long de l'année. M. Philippe Varone s'est déclaré non seulement ouvert à la discussion mais également très enclin au partenariat. A tel point que l'UVV a dépêché un de ses représentants pour siéger dans le groupe de travail institué autour de cette thématique par l'Etat du Valais. Les premiers résultats de cette réflexion sont attendus pour l'automne 2018.



**La commission lobby et le comité de constructionvalais** ont par ailleurs mené, en marge des traditionnels échanges bilatéraux avec la direction de la Banque cantonale valaisanne, une discussion approfondie avec le nouveau ministre de l'économie et de la formation, Christophe Darbellay, ainsi que d'intéressants échanges avec la direction de l'Hôpital du Valais au sujet de la planification des infrastructures hospitalières dans notre canton.

La rencontre avec le Conseiller d'Etat, accompagné pour l'occasion de trois de ses chefs de service, a permis d'aborder des sujets aussi divers que la problématique de la saisonnalité ou de l'application des marchés publics, en passant par la concurrence déloyale observée de la part d'entreprises semi ou paraétatiques ou encore la construction des nouvelles halles destinées à la formation à Sion.



Un suivi de la rencontre est opéré et des résultats, si ce n'est concrets, au moins reflétant un dialogue entretenu, sont à espérer.

Ce dialogue constant a consenti enfin aux représentants de construction valais d'être informés de l'évolution des réflexions en cours au niveau fédéral en vue de l'application formelle de l'initiative dite « contre l'immigration de masse ».

Les pistes suivies par le Conseil fédéral, qui souhaite agir principalement sur les chiffres du chômage en obligeant certaines professions à un régime particulier en matière de recherche de personnel, touchent directement la branche de la construction. En effet, cette dernière présente des chiffres de chômage par profession, relevés au niveau national et selon une nomenclature particulière du secrétariat à l'économie - jugée obsolète par nombre d'acteurs économiques - au-dessus de la limite initialement fixée à 5% au-delà de laquelle l'obligation d'annonce des postes vacants aux ORP locales était envisagée. Un intense lobbying a permis de sensibiliser l'autorité politique en faveur d'une prise en considération d'un seuil plus élevé de chômage, à savoir 8%. Le Conseil fédéral a donc décidé d'appliquer dès le mois de juillet 2018 cette nouvelle règle et de n'abaisser le seuil de chômage à 5% que dès 2020.





## Avant-projet de loi sur le financement de la 3e correction du Rhône

*Maintien du soutien à la correction du Rhône et prudence sur la consultation en matière financière*

Les associations membres de constructionvalais, consultées sur l'avant-projet de loi sur le financement de la 3ème correction du Rhône, ont convenu de ne soumettre qu'une réponse sous la bannière de constructionvalais.

Le projet de loi tel que communiqué vise à remplacer le décret déjà voté par le Parlement et dont la durée de validité n'excède pas trois ans. Il jette les principes de financement du projet en les séparant en deux catégories :



### 1. Les fonds primaires constitués par

- Le fonds cantonal dévolu à la 3ème correction du Rhône
- La participation du canton de Vaud déterminée par convention intercantonale
- Les subventions et contributions de la Confédération

### 2. Les fonds complémentaires, constitués de participations à percevoir auprès

- des Communes valaisannes
- de Tiers, soit propriétaires fonciers et autres bénéficiaires ainsi que des concessionnaires de chemin de fer.

La clé de répartition proposée lors de la consultation était la suivante :

- **Communes :**  
5% du coût global, répartis comme suit : 25% pour l'ensemble des communes du canton, 15% à charge des communes situées sur le bassin versant du Rhône [soit toutes les communes valaisannes sauf Zwischbergen, Simplon et St-Gingolph] et 60% à charge des communes auxquelles le projet profite.
- **Propriétaires fonciers et autres bénéficiaires :**  
3,75%, avec la précision que tous les propriétaires de terrains dont la valeur cadastrale globale ne dépasse pas CHF 50 mios sont exonérés.
- **Concessionnaires chemins de fer :** 6,1%

Dans sa réponse, constructionvalais n'a pas souhaité prendre directement position sur le projet présenté. Elle a réaffirmé son soutien au projet de 3e correction du Rhône tout en soulignant ses interrogations quant à la pertinence de la clé de répartition des charges imposées aux communes et à des tiers. Cette façon d'agir permet le double objectif de souligner le soutien de la branche à un projet majeur, tout en faisant part de ses réserves sur certains points.

Le Parlement a traité de cette législation en première lecture lors de sa session de mars 2018. Le Grand conseil a accepté à une écrasante majorité (125 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) la loi sur le financement de la 3ème correction du Rhône. Les députés souhaitent toutefois soumettre ce texte à une deuxième lecture.

Tous les groupes ont donc, au final, soutenu ce projet de loi, satisfaits du nouveau visage qu'il a pris au terme du débat. Les grands propriétaires voisins du Rhône, entreprises et bourgeoisies, ne participeront en effet pas au financement des travaux à hauteur de 3% comme le souhaitait initialement le Conseil d'Etat. Les communes valaisannes voient quant à elles leur participation réduite de 5% à 2%. Enfin, le plafonnement des contributions a été fixé à 2,4 milliards de francs, soit un milliard de moins que souhaité par le gouvernement.



## La Responsabilité solidaire

### *Concrétisation de l'engagement dans la réalisation de la carte professionnelle « Badge »*



constructionvalais avait fortement soutenu deux piliers de l'association, représentant le gros et le second-œuvre, dans leurs démarches volontaristes de se doter d'instruments de contrôle fiables, efficaces et crédibles.

La discussion s'étant longtemps enlisée au niveau national, la Romandie, d'une part, et le Valais de façon particulière d'autre part, ont décidé d'aller de l'avant et entrepris tous les efforts utiles.

Courant 2017, le secteur principal de la construction avait à disposition tout le nécessaire pour que chaque entreprise – sur une base volontaire – puisse doter ses travailleurs de

**badges** de chantier (ou cartes professionnelles). Ces cartes, grâce à l'intégration d'une puce inviolable et d'un code barre permettant l'accès à un logiciel spécifique, sont désormais à même de renseigner soit l'entrepreneur soit les inspecteurs assermentés de la situation de l'entreprise en termes de respect de la Convention collective de travail, du paiement des charges sociales dues et des autorisations de travail individuelles.

De son côté, et selon les mêmes principes de probité et de crédibilité, le second-œuvre a lancé un système similaire en collaboration avec des centres patronaux romands.

L'objectif de constructionvalais, comme celui des associations membres concernées, est d'aboutir à une solution nationale paritaire et de force obligatoire, compatible avec les systèmes déjà en place.



## Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de la construction (ARCC)

### *Une lutte commune qui porte ses fruits*

La branche de la construction dans son ensemble s'est unie pour lutter contre le dumping salarial et le travail illégal.

constructionvalais a soutenu la volonté des partenaires sociaux de créer **l'Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction (ARCC)**, qui est opérationnelle depuis la signature d'une convention avec l'Etat du Valais, fin 2016.



constructionvalais salue aujourd'hui les efforts déployés qui ont permis, dès février 2017 dans le Valais Romand et juillet 2017 dans le Haut-Valais, aux 7 contrôleurs assermentés de l'ARCC d'effectuer 446 contrôles de chantier le samedi. Concernant les travailleurs détachés, 825 dossiers étaient bouclés à fin décembre 2017. Notre association continue de soutenir l'ARCC dans sa lutte, notamment eu égard à la mise en service de précieux outils sur lesquels elle entend s'appuyer, à savoir l'application de signalisation des chantiers ainsi que la mise en place d'une permanence téléphonique 7j/7 et 24h/24.

Unique en son genre en Suisse romande, l'application de signalisation des chantiers doit permettre à la population d'annoncer en tout temps les chantiers illégaux directement aux inspecteurs de l'ARCC. Plusieurs champs sont à renseigner en plus de la localisation dudit chantier, par exemple s'il s'agit d'un travail du soir ou du week-end, le degré des nuisances sonores, d'éventuels problèmes de sécurité, la présence de sociétés étrangères ou encore des doutes sur les conditions de logement et de santé des travailleurs. L'utilisateur peut envoyer jusqu'à trois images via l'application. Il doit également fournir ses coordonnées de contact qui sont traitées de manière confidentielle.

La mise en œuvre de cette application ayant suscité des interrogations de la part de l'Etat du Valais, eu égard à la charge de travail supplémentaire qu'elle allait engendrer, des discussions ont actuellement lieu pour savoir s'il y a lieu d'adapter des éléments de l'application, notamment en ce qui concerne le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données.



## RENOUVELLEMENTS ET MUTATIONS

---



2017 aura également été pour constructionvalais l'occasion de trois mutations au sein du comité.

L'assemblée des délégués a ainsi pris acte de la démission de M. Gilles Granges, arrivé à la fin de trois périodes de mandat. Le Bureau des métiers a désigné pour le remplacer **M. Paul Bovier**, Vice-Président de Tec-Bat.

M. Raphy Coutaz, Président du Bureau des métiers ayant également terminé son mandat à la tête de l'association, a été remplacé, également au comité de constructionvalais par son successeur, **M. Vincent Bonvin**.

De son côté, l'AVE a proposé, en remplacement de M. Egon Grünwald, **M. Urs Burgener**, nommé à sa succession au comité de l'association.

Quant à M. Joseph Cordonier, Président de l'AVMC, il a été reconduit dans ses fonctions pour une nouvelle période et accède à la vice-présidence du comité de constructionvalais.

Enfin, le secrétariat permanent de l'association est assuré depuis septembre 2017 par **Chiara Meichtry-Gonet**, vice-directrice AVE, en remplacement de Serge Métrailler, Directeur AVE.

Qu'ils soient tous ici remerciés de leur engagement ainsi que pour leurs compétences et l'énergie qu'ils déploient ou ont déployé au service de la branche.



## CONCLUSION

---

### Continuer – avec force et conviction !

Vous le savez tous, 2017 fut intense sur le terrain, dans vos entreprises. Le secteur de la construction doit faire face à des défis innombrables, tant professionnels, concurrentiels, que liés à des conditions cadres parfois plus que défallantes – ou à tout le moins peu adaptées.

Le renforcement de la structure de constructionvalais décidé par le comité va se poursuivre et la stratégie adoptée, également en coordination avec nos partenaires romands, commence à porter ses fruits, ce qui nous incite à continuer de plus belle.

Encore une fois, nous devons prouver par notre solidarité, par une action ciblée, concertée et donc plus efficace, la légitimité de nos actions et de nos revendications, à la hauteur de notre poids économique, si souvent ignoré ou méconnu.

Dans un monde professionnel en constante évolution, la sauvegarde et la valorisation de nos savoir-faire passe par l'excellence. C'est en ce sens que constructionvalais se propose de porter une attention toute particulière à l'un de ses buts majeurs, à savoir la promotion de toute la branche de la construction valaisanne.

*Alain Métrailler, Président*



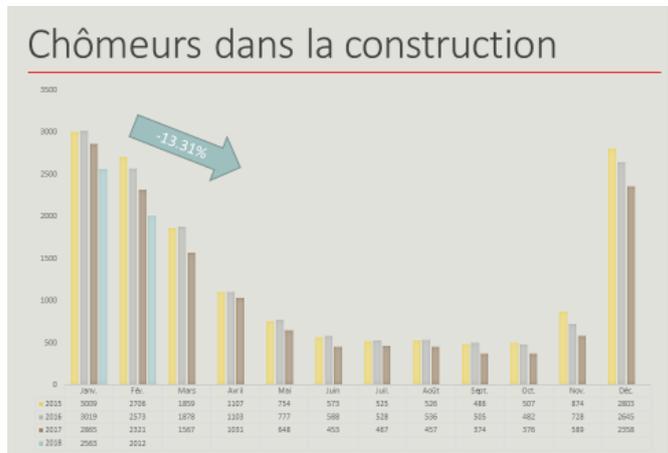
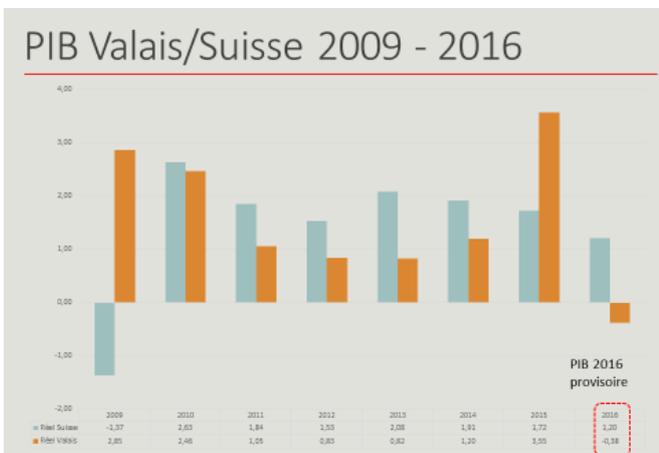
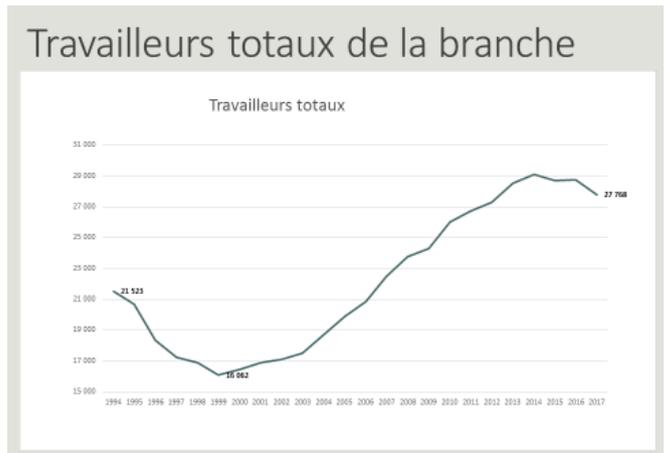
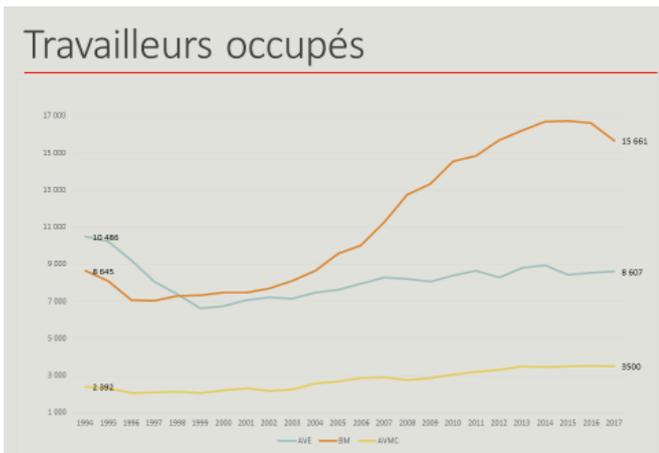
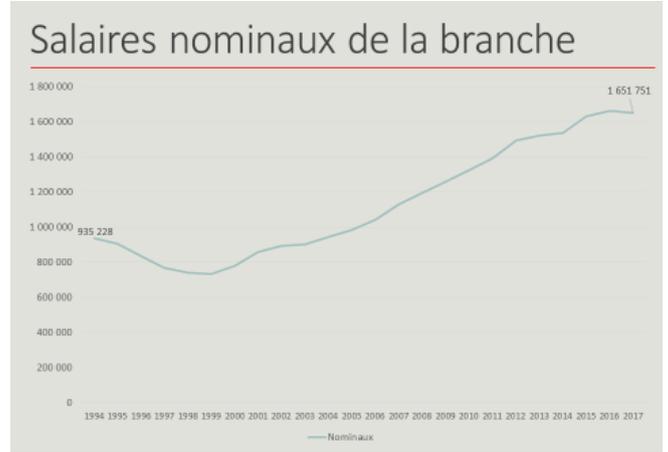
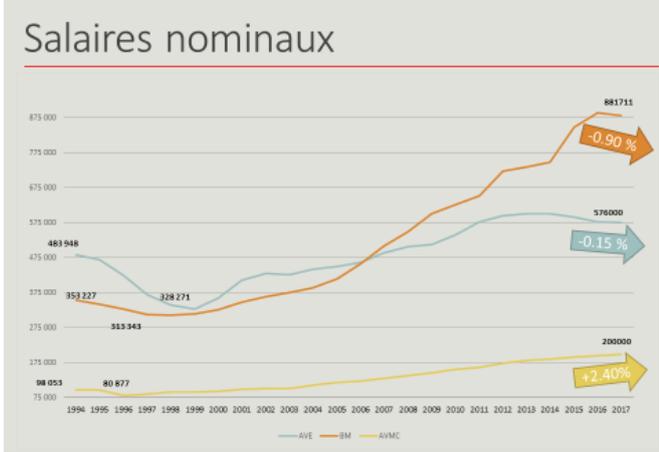
## COMPTES

<b>COMPTE D'EXPLOITATION 2017 ET BUDGET 2018</b>						
	<b>COMPTES 2016</b>		<b>COMPTES 2017</b>		<b>BUDGET 2018</b>	
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>						
<i>Cotisations des membres</i>	Fr.	25'000.00	Fr.	78'267.90	Fr.	150'000.00
<i>Dissolution Promo. &amp; Actions spéc.</i>	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00
	<b>Fr.</b>	<b>25'000.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>78'267.90</b>	<b>Fr.</b>	<b>150'000.00</b>
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>						
<i>Cotisation Constructionsuisse</i>	Fr.	2'700.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00
<i>Assemblée des délégués</i>	Fr.	1'501.50	Fr.	2'404.40	Fr.	5'500.00
<i>Indemnités présidentielle/Comité</i>	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	22'000.00
<i>Constructionromande</i>	Fr.	0.00	Fr.	28'267.90	Fr.	25'000.00
<i>Séminaires</i>	Fr.	3'757.20	Fr.	2'990.80	Fr.	8'000.00
<i>Commission - Lobby</i>	Fr.	7'033.60	Fr.	11'659.25	Fr.	17'000.00
<i>Lobby pol. et économique, campagne</i>	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	30'000.00
<i>Frais généraux d'administration</i>	Fr.	4'320.00	Fr.	10'800.00	Fr.	25'000.00
<i>Frais postaux et bancaires</i>	Fr.	164.00	Fr.	224.00	Fr.	6'000.00
<i>Impôts</i>	Fr.	108.40	Fr.	180.75	Fr.	200.00
<i>Site internet</i>	Fr.	180.40	Fr.	180.00	Fr.	10'000.00
<i>Manifestations diverses (Golf)</i>	Fr.	-6'683.10	Fr.	1'197.50	Fr.	0.00
<i>Attr. Provision Promotion &amp; actions spéc.</i>	Fr.	8'000.00	Fr.	15'000.00	Fr.	0.00
	<b>Fr.</b>	<b>21'082.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>72'904.60</b>	<b>Fr.</b>	<b>148'700.00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>						
	<b>Fr.</b>	<b>25'000.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>78'267.90</b>	<b>Fr.</b>	<b>150'000.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>						
	<b>Fr.</b>	<b>21'082.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>72'904.60</b>	<b>Fr.</b>	<b>148'700.00</b>
<b>RESULTAT</b>						
	<b>Fr.</b>	<b>3'918.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>5'363.30</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'300.00</b>

## BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

ACTIF	31.12.2016	31.12.2017
<b>Actifs circulants</b>		
<i>La Poste, Postfinance</i>	Fr. 73'811.40	Fr. 99'503.70
<i>Actif de régularisation</i>	Fr. 0.00	Fr. 4'650.00
	<b>Fr. 73'811.40</b>	<b>Fr. 104'153.70</b>
<b>TOTAUX DE L'ACTIF</b>	<b>Fr. 73'811.40</b>	<b>Fr. 104'153.70</b>
PASSIF	31.12.2016	31.12.2017
<b>Exigibilités</b>		
<i>Créanciers divers</i>	Fr. 2'463.45	Fr. 12'442.45
	<b>Fr. 2'463.45</b>	<b>Fr. 12'442.45</b>
<b>Provisions</b>		
<i>Contrats de travail</i>	Fr. 2'000.00	Fr. 2'000.00
<i>Promotion &amp; actions spéciales</i>	Fr. 30'000.00	Fr. 45'000.00
<i>Chambre val. du bâtiment</i>	Fr. 2'827.20	Fr. 2'827.20
	<b>Fr. 34'827.20</b>	<b>Fr. 49'827.20</b>
<b>Fonds propres</b>		
<i>Capital initial</i>	Fr. 32'601.85	Fr. 36'520.75
<i>Résultat annuel</i>	Fr. 3'918.90	Fr. 5'363.30
	<b>Fr. 36'520.75</b>	<b>Fr. 41'884.05</b>
<b>TOTAUX DU PASSIF</b>	<b>Fr. 73'811.40</b>	<b>Fr. 104'153.70</b>

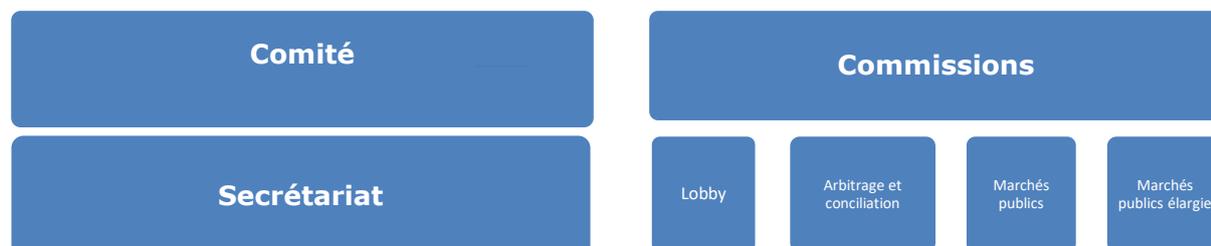
# STATISTIQUES



## ORGANISATION – ORGANES

### Assemblée des délégués

19 AVE - 1 AVEC - 20 BM- 10 AVMC



#### Comité

<b>Président</b>	Alain Métrailler – Président AVE
<b>Vice-Président</b>	Joseph Cordonier – Président AVMC
<b>Membres</b>	Urs Burgener – AVE Vincent Bonvin – Président BM Paul Bovier – Vice-Président Tec-Bat
<b>Secrétariat</b>	Chiara Meichtry-Gonet (Vice- Directrice AVE)

#### Commissions

<b>Lobby</b>	Alain Métrailler – Président AVE
<b>Arbitrage et conciliation</b>	Vincent Bonvin – Président BM
<b>Marchés publics</b>	Gabriel Décaillet - BM
<b>Marchés publics élargie</b>	Alain Métrailler - AVE

#### Associations membres

<b>AVE</b>	Association Valaisanne des Entrepreneurs
<b>AVEC</b>	Association Valaisanne des Entreprises de carrelage
<b>AVMC</b>	Association Valaisanne des Mandataires de la Construction
<b>BM</b>	Bureau des Métiers et organisations affiliées AVEMEC – Tec-Bat – AVIE – AVMPP – AVEM - AVSc
<b>SIA</b>	Société des Ingénieurs et architectes

**constructionvalais**  
membre de constructionsuisse

Case postale 330  
1951 Sion

T + 4127 327 32 13 / 17  
F + 4127 327 32 81  
[info@constructionvalais.ch](mailto:info@constructionvalais.ch)  
[www.constructionvalais.ch](http://www.constructionvalais.ch)